

L'an deux mille onze, le vingt huit septembre à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt deux septembre deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 13

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 13

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Gérard COUPON,

Corinne MOREL-DARLEUX,  
Hervé RASCLARD.

**Pouvoirs**

André AUBERIC à Jean Pierre BUIX, Marc BONNARD à Marie BOUCHEZ, Michèle EYBALIN à Corinne MOREL DARLEUX, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Michel TACHE à Jean-Marie BERTRAND.

**Excusés(es)**

Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Bruno LAGIER, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

**Objet : Prise en charge de frais de mission pour le forum culturel de Montbrun-les-Bains et le Marché des fruits anciens d'Orpierre**

Le Président expose :

Par délibération n° 42-2010 du 25 juin 2010, le Comité syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a accepté le principe de prendre en charge des frais (déplacements, hébergement, restauration) liés à des actions démonstratives et engagés par des personnes qui participent à ces actions à titre bénévole. Par ailleurs, le Comité Syndical a approuvé le principe de déléguer les conditions de prise en charge de ces frais de mission au Bureau.

Aussi, le Président propose que les frais de déplacements et d'hébergement d'animateurs de tables-rondes, d'ateliers ou de conférences qui seront organisés par le SMBP, puissent être prises en charge par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, à l'occasion:

- du Forum culturel de Montbrun-les-Bains qui se tiendra le 15 octobre 2011 ;
- du marché des fruits anciens d'Orpierre qui se tiendra le 29 octobre 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président,  
Hervé RASCLARD